



DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne

« Et vivre, ce n'est pas se résigner »
Albert CAMUS

Vos contacts FO : Christian GERLE – ESI Clermont-Ferrand 04 73 98 31 28

Toutes les informations sur : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/D63/>

CSAL du 24 janvier 2024

Le 24 janvier se tenait la seconde convocation du CSAL dit « Emplois ».

Autant vous le dire d'emblée, les représentants FO-DGFIP ont voté favorablement et l'assument.

Nous sommes d'accord que, cette année encore, globalement, la DGFIP connaît une nouvelle baisse de ces effectifs (600 suppressions d'emplois dans les services territoriaux en 2024).

Mais la DiSI se voit créditer à hauteur de 3 créations d'emplois (voir le détail ci après). On pourra considérer que c'est peu. C'est vrai. On pourra argumenter en disant que ce n'est pas à la hauteur des vacances. C'est également vrai.

Mais le volume d'emplois - la baisse globale - de la DGFIP a été discutée en CSAR et nos représentants ont voté contre.

En revanche, le 17 janvier, nous avons à nous exprimer sur la situation de la DiSI. En notre âme et conscience, il nous semblait de bon aloi de ne pas rester dans une posture d'opposition systématique, et de reconnaître que le bilan local allait plutôt dans le sens de nos revendications,

Bien entendu des efforts sont encore à faire. Mais l'enjeu essentiel tend aujourd'hui à se déplacer sur le champ de l'attractivité de nos missions.

On ne peut que constater malheureusement la désaffection des candidats pour les concours de la Fonction Publique et, singulièrement, pour les concours d'entrée à la DGFIP (le nombre de candidats aux concours de la Fonction Publique d'État a chuté de 650000 en 1997, à 228000 en 2018 selon le magazine Marianne).

L'administration « ça ne fait plus rêver » la jeunesse.

Alors, que faire pour attirer les bonnes volontés vers le Service Public ? Nos Directions privilégient les « stands » dans les forums d'étudiants ... ou dans les foires – comme la Foire de Lyon. A FO nous ne pensons pas que faire l'article dans des forums, suffira à rendre nos missions attractives.

Non. Pour rendre attractive la Fonction Publique, pour attirer et fidéliser des agents compétents et motivés il faut leur offrir une rémunération et des conditions de travail à la hauteur de leurs ambitions !

Or, il faut bien reconnaître que les dernières déclarations gouvernementales ne vont pas dans ce sens , loin de là ...

Voici, dans le détail, la répartition des nouveaux emplois, ainsi que la nouvelle répartition des emplois existants :

- Création de 1 emploi de A (PSE-CRA) pour le centre OPS de Clermont-Ferrand.
- Création de 1 emploi d'IDIV CN PSE-CRA pour le projet PAYSAGE ;
- Création de 1 emploi de A analyste pour le projet ETR/ETRSAGE.

Transformations, transferts et « repyramidages » :

Un certain nombre de transformations est opéré en ce qui concerne les emplois, soit à l'intérieur des Esi, soit entre les Esi (transferts). Soit entre catégories et qualifications. Ces « repyramidages » prennent acte des difficultés à pourvoir certaines qualifications, et transformant ces dernières vers des qualifications supposées plus attractives. Par exemple, pour Clermont-Ferrand repyramidage de 4 emplois de C administratifs en :

- 2 emplois de A analyste ;
- 1 emploi de A PSE ;
- 1 emploi de A administratif.

Ou pour Lyon :

Repyramidage de 1 emploi de C PAU en 1 emploi de A administratif et de 1 emploi de C dactylo en 1 emploi de B PSE-CRA.

Par ailleurs, nous avons découvert la création d'un emploi, à l'ESi de Clermont innove, en créant une mission (destinée à un A administratif) axée sur le recrutement sur les emplois encore vacants et l'accompagnement des carrières. Les contours de cette mission sont encore flous mais bien en lien avec la préoccupation d'attractivité exprimée plus haut.

Questions diverses :

Une question au sujet de la flotte de véhicules de la DiSI et, notamment, pour les CID.

La DiSI a obtenu des crédits pour une dizaine de véhicules. La tendance actuelle va plutôt vers le remplacement des véhicules à moteur thermique vers des véhicules électriques.

Les représentants FO font remarquer que ce mode de traction n'est pas forcément pertinent dans certaines conditions d'utilisation. Cela est particulièrement vrai pour les missions des CID dans certains départements eu égard aux distances, conditions de route, et possibilité de recharge (exemple de la Saône et Loire, du Puy de Dôme ou de l'Allier, ou des départements alpins pour ne citer que ces départements).

Les élus FO-DGFIP au CSAL de la DiSI RAAB

Christian GERLE – titulaire Philippe BADEL- suppléant

CSAL du 24 Janvier 2023
Déclaration liminaire des représentants des personnels FO-DGFIP

Monsieur le Président,

Les années se suivent, et se ressemblent. Et nous aurions pu reprendre presque mot à mot notre déclaration liminaire du 17 janvier 2023.

Comme l'an dernier, en matière de gestion des emplois, la DiSI a de la chance, contrairement à la grande majorité des services de la DGFIP qui va encore payer le prix fort de la politique de démantèlement des Services Publics.

Alors, vous nous direz, dans tout cela, que notre DiSI ne s'en sort pas trop mal avec la création de 3 emplois pour l'exercice 2024. On notera toutefois que le robinet est plutôt en train de se refermer puisque l'année dernière, ce sont 20 emplois qui avaient été créés.

Cependant, la situation que nous avons dénoncée l'an dernier, elle, persiste ; il restera, à la fin des opérations, 30 emplois vacants (dont un tiers sur l'ESi de Clermont...) !

Nous le répétons : il ne sert à rien de nous offrir des emplois si on ne nous garantit pas les effectifs correspondants.

Cela étant dit, on ne peut pas passer sous silence les nouvelles 600 suppressions d'emplois dans les services territoriaux faisant de la DGFIP la seule administration avec une trajectoire d'emplois négative.

Les conséquences de cette politique ne deviennent que trop visibles. C'est sans doute en pensant mettre la poussière sous le tapis que le ministre a confié à l'Inspection Générale des Finances la mission de réfléchir à ce que serait un niveau de «**vacance d'emplois acceptable**». La lettre de mission les invitant ainsi à réduire, par la réforme du TAGERFIP, **le sentiment qu'existerait une dette en emploi à l'égard de certaines structures ou certaines catégories pour cesser d'entretenir l'idée qu'une politique de recrutement ambitieuse permettrait d'y remédier.**

La dette d'emplois n'est pas qu'un vague sentiment, mais une réalité dramatique. Et ce n'est pas en cassant le thermomètre que nos « chers énarques » feront baisser la fièvre.

Comment ne pas faire le lien avec l'actualité récente et la constitution d'un nouveau cabinet qui ignore ostensiblement 5,7 millions de fonctionnaires :

Pas de ministre du budget.

Plus de ministre de la fonction Publique.

Nous n'avons même plus de directeur.

Les fonctionnaires n'ont plus d'interlocuteur au niveau national, et cela alors qu'était engagé un cycle de négociations sur les revalorisations de rémunérations ainsi que sur la protection sociale complémentaire, on ne peut manquer de s'interroger sur ces vacances.

Et est-ce seulement un hasard si Macron se remet à agiter le chiffon rouge de la rémunération au mérite ?

Rémunération au mérite sous entendrait donc que ces agents dont le Président de la République et tant de ministres ont pourtant vanté la valeur et le dévouement lors des différentes crises (attentats, Covid, catastrophes naturelles, etc.) ne devraient pas avoir une

augmentation générale des salaires mais une prime pour quelques-uns. Prime qui, pour couronner le tout, ne rentre pas en compte dans le calcul de la retraite.

Remarquez bien qu'il y a une logique dans tout cela :

L'instauration d'une rémunération au mérite qui rend caduque et inutile toute discussion sur la revalorisation du point d'indice du régime indemnitaire. C'est donc la mort des statuts de la Fonction Publique. A partir de là, quel besoin de s'embarrasser d'un ministre de ladite Fonction Publique ?

Le Président de la République serait bien avisé de relire l'origine et les fondements du statut général des fonctionnaires.

Ceux-ci ne perçoivent pas de salaire, mais un traitement pour service fait, garantie fondamentale par le législateur, il n'y a donc nulle notion de mérite en termes de rémunération.

Ministre de tutelle ou pas, le bureau fédéral de la FGF FO continuera de porter ses revendications, y compris auprès du Premier ministre, patron des fonctionnaires. Cela commence par l'abandon du projet de loi Fonction publique programmé notamment pour casser le statut général des fonctionnaires.

NON à la rémunération au mérite

Abandon du projet de loi Fonction Publique programmé pour casser le statut des Fonctionnaires.

Hausse immédiate et significative des traitements

Les élus FO-DGFiP : Christian GERLE – Philippe BADEL